



Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AOTM

Tenue à l'Institut Protestant de Théologie (IPT), 13 rue Louis Perrier à Montpellier,
le 17 février 2022 à 19h30

Nombre d'adhérents cotisants : 116 dont deux membres de droit

Nombre de membres présents ou représentés : 22 + 54 = 76

Le quorum (59) est atteint, l'AG peut avoir lieu.

Ordre du jour : 1-Approbation du procès-verbal de l'AG du 10/03/2021
2-rapport moral et d'activités, discussion, vote.
3-rapport financier, vote.
4-projet d'activités
5-Budget prévisionnel, vote.
6-Questions diverses.

L'assemblée générale est ouverte à 19h30 par le Président Michel Dautry.

Notre association compte plus de cent adhérents, dont quelques nouvelles adhésions à ce jour.

S. Perzoff prend la parole pour expliquer comment, sur le site, s'inscrire pour recevoir la Newsletter, (tout en bas et à droite de l'écran).

1/ Le PV de l'AG du 10/03/2021 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions parmi les présents.

2/ Le rapport moral et d'activités de M. Dautry, président, est lu par D. Wiblé trésorier (cf p.j)

Discussion :

* Ch. Seiler s'interroge sur le changement d'option concernant le démontage de l'orgue initialement prévu par l'AOTM.

- Réponse de M. Dautry : Il était effectivement prévu que nous démonterions nous-même l'orgue pour économiser les 30 000 € du devis de l'entreprise Quoirin. Puis la situation a évolué, Ph. Lefebvre nous conseillant de le vendre, sur le Bon Coin ou autre... finalement après réflexions, nous avons opté pour une vente à 1 € symbolique ; à la charge de l'acheteur de le démonter et l'enlever dans de bonnes conditions et sans frais pour nous.

Nous l'avons d'abord proposé à Cl. Berger et à la manufacture de Lodève, qui n'en ont pas voulu. Un amateur sérieux de Bretagne le voulait pour l'église de son village, mais a renoncé pour raison de santé, au moins jusqu'à la fin de l'année.

La dernière piste, la plus sérieuse, concerne un « technicien de l'orgue » qui désire vivement l'acquérir pour Montevideo, parce qu'il y a très peu d'orgues en Uruguay. Cette piste nous est recommandée par Mario d'Amico, gérant de l'entreprise Quoirin. Il connaît bien l'acheteur et se propose de l'aider.

* C. Glaenzer demande :

- Quels media ont été consultés pour la vente et indique que le site de « France Orgue » pourrait nous être utile.
- Sur les 770 000 € du budget global, quelle est la part de l'entreprise Quoirin ? (réponse point 3)

* D.Wiblé a répondu à une sollicitation du groupe ALLIANZ qui sponsorise l' « association pour la sauvegarde de l'art français » en lien avec la Fondation du Patrimoine. Trois projets ont été retenus en Occitanie, dont le projet de l'AOTM. Un vote par internet décidera lequel de ces trois projets gagnera un prix de 8 000 €. Vote ouvert jusqu'au 10 mars 2022.

Vote : rapport moral et d'activités adopté à l'unanimité.

3/ Rapport financier (cf.p.j)

En réponse à C. Glaenzer, sur le budget global de l'orgue de 770 000 € :

le contrat signé avec Quoirin est de 700 000€

ont été prévus :

29 460 € pour les études préalables (architecte et bureaux spécialisés)

20 540 € pour les travaux de la tribune

20 000 € pour les aléas...

Quelques commentaires sur le compte de résultat, par D.Wiblé trésorier :

Dans la partie dépenses, on trouve une part pour le fonctionnement, une part pour le projet.

En ce qui concerne le projet : les sommiers sont terminés, les tuyaux et le buffet ont été commandés, mais leur fabrication vient juste de commencer (donc peu de dépenses !) car la grande fosse permettant de construire le buffet était jusqu'à présent occupée par l'orgue de la cathédrale de Lyon.

Cet espace vient d'être libéré : les tuyaux doivent être terminés vers octobre 2022, et le buffet en avril 2023.

M. Dautry précise que les tuyaux de façade en étain seront fabriqués par l'entreprise alsacienne Klein, les autres tuyaux en étain par l'entreprise germano-portugaise Jann, et les tuyaux en bois par l'entreprise Quoirin.

En ce qui concerne les recettes, on constate qu'elles sont inférieures à nos prévisions, mais il en est de même des dépenses.

À noter une somme de 44500€ de mécénat, due en majorité aux 40 000€ de recette suite aux dons de tableaux. Rosa Bioulès, ancienne administratrice de l'AOTM est remerciée pour cette initiative, ainsi que Vincent Bioulès dont la toile a rapporté presque la moitié de la somme.

Le solde au 31 décembre 2021, c'est l'argent dont nous disposons.

Discussion :

C. Glaenzer souligne le fait que les collectivités sont sensibles à l'esthétique de l'instrument mais aussi à l'utilisation très ouverte qui en est faite : concerts, aspect pédagogique...

D. Robequain s'étonne qu'il n'y ait pas d'orgue au nouveau Conservatoire :

- M. Dautry : Effectivement, à ma connaissance, un accord n'a pu être trouvé entre la Métropole et le Conservatoire pour la construction d'un nouvel orgue.

M.Dautry indique que la Mairie lui a demandé de signer une charte de la laïcité à l'occasion d'une demande de subvention.

Vote : *Le budget est adopté à l'unanimité.*

4/ projet d'activités (cf pj rapport moral et d'activités)

5/ Budget prévisionnel (cf pj) : commentaires :

*Dans les dépenses en fonctionnement les 300 € notés pour la Fondation du Patrimoine correspondent aux frais de gestion de 6% prélevés par la FdP sur les dons qui nous sont faits par son intermédiaire et parfois à son initiative : concert, jeu interactif du Rotary...

*Pour les dépenses concernant le projet nous sommes en attente de factures de l'atelier Quoirin, et puisque le buffet sera terminé en 2023 (factures 2022 en conséquence), nous pourrions commander ce qui pourrait déjà être fabriqué, par exemple l'électronique (combinateur : prix 18 914 €, tirage électrique des jeux, accouplement des claviers).

*Dans les recettes, les 37 500 € venant de la Région nous ont été versés au vu de nos factures acquittées.

D. Wiblé précise que la Région nous verse 20% de ces factures. Jusqu'à présent la Région se basait sur les factures hors taxe et non TTC. Ceci va être régularisé et rétroactif, les factures remboursées seront en TTC. La Région va nous verser, en plus, rétroactivement, ce qu'elle aurait dû nous verser en 2021, soit 7384,82 €.

Le Département qui ne peut nous subventionner pour l'orgue, pourra le faire pour les travaux de la tribune.

Vote : *Budget prévisionnel adopté à l'unanimité.*

6/ Questions diverses

S. Perzoff : Peut-on donner une date pour l'inauguration de l'orgue ?

-M. Dautry : de façon optimiste, on peut espérer fin 2023, ou alors ce sera courant 2024.

D. Robequain annonce le concert du lendemain au Corum sous la direction de J. Cl Casadesus : un article doit paraître vendredi dans Midi Libre. *(NDLR article effectivement paru le 17 février)*

M. Dautry remercie les membres du Bureau : « sans eux, plus d'AOTM »

S. Perzoff : Merci aussi à Michel Dautry.

H. Mattras : Merci à l'IPT d'avoir mis gracieusement cette salle à notre disposition.

La séance est levée à 21h15.